

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION  
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - INFRASTRUCTURES -  
TRANSPORTS**

**du Mardi 10 septembre 2019 à 18 h 00**

Membres	Commune	Présents	Absents Excusés
BECQUET Jean-Luc	BEAUNE	X	
BOUGEOT Martine	CHAGNY		X
BOUILLET Raphaël	BEAUNE	X	
BOUTEILLER DESCHAMPS Delphine	BEAUNE		X
BROUANT Pierre	CORGNGOUX	X	
CANCEL Frédéric	BEAUNE		X
CLERGET Jacky	MONTHELIE		X
DANCER Céline	CHASSAGNE-MONTRACHET		X
GRAPPIN Serge	SAINT-ROMAIN	X	
L'EXCELLENT René	BOUZE-LES-BEAUNE	X	
LEVIEL Virginie	BEAUNE 1 <sup>ère</sup> VP	X	
PRENEY Jean-Marc	ECHEVRONNE		X
ROCH Richard	MONTAGNY-LES-BEAUNE	X	
RODIER Michèle	CHAGNY		X
ROUX Philippe	BEAUNE		X
SAINT-EVE Didier	COMBERTAULT 2 <sup>e</sup> VP et Secrétaire	X	
TRUCHOT Daniel	THURY		X
VALLET Jean-Christophe	CORBERON		X
Membre associé			
BOLZE Pierre		X	
Services administratifs			
BOURGUENOLLE François	Directeur Environnement - Transports	X	
MOMBRIAL Bruno	Responsable Urbanisme/Habitat	X	

**RAPPORTS SOUMIS A COMMISSION**

La Présidente Madame LEVIEL ouvre la séance à 18h00.

Rapport soumis à la commission :

- ⇒ Evolution de la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) : mise en place du service public d'efficacité énergétique – (SPEE).

Le Pays Beaunois porte, depuis mai 2016, pour le compte de ses intercommunalités, une Plate-forme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)

chargée d'accompagner les projets privés de rénovation énergétique et de mobiliser les réseaux professionnels (entreprises, acteurs de l'immobilier, banques, ...).

La PTRE apporte les réponses aux questions ayant trait à la rénovation énergétique. Le fonctionnement de cette plateforme a permis de renseigner 800 personnes et d'instruire 80 dossiers d'aides aux travaux pour le compte des EPCI (hors ANAH).

Compte tenu des résultats très positifs, la région souhaite déployer un Service Public pour l'Efficacité Energétique (SPEE), afin d'amplifier les dynamiques et multiplier les projets. La mise en place de ce service permettra de renforcer le travail déjà réalisé.

Ce service se caractérisera par :

- Un nouveau rôle de guichet unique avec la création d'un poste pour renforcer l'équipe (deux postes actuellement). La prise en charge financière supplémentaire sera assumée par la région à hauteur de 80 %.
- De nouveaux services tels que l'accompagnement pendant la phase travaux et post travaux via une assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), viendront complétés les services déjà proposés en amont (conseil et réalisation d'une feuille de route).

Avec le SPEE, la PTRE se donne pour objectif d'accompagner dès 2020 au moins 500 foyers et de prescrire au moins 75 audits complets des logements (audit EFFILOGIS) pour atteindre 700 foyers et 175 audits en 2022. A ces chiffres d'audits, s'ajouteront les foyers qui opteront pour un financement ANAH plus classique.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, a retenu le 4 juillet 2019, la candidature du Pays Beaunois et l'invite à formaliser son engagement définitif par le dépôt officiel d'une demande de subvention.

Budget prévisionnel CACBS :

Les cotisations sont calculées au poids de population.

## **COTISATION de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud**

### **Annexe : plan de financement prévisionnel**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Cotisation socle (€)	12 943	12 943	12 943
Cotisation part variable (€)	5 995	11 355	18 478
<b>Cotisation totale (€)</b>	<b>18 938</b>	<b>24 298</b>	<b>31 421</b>
<b><i>Cotisation supp par rapport à 2019</i></b>	<b>8 152</b>	<b>13 152</b>	<b>20 365</b>

Le budget comprend une part fixe et une part variable, selon la population pour le fixe, et les projets pour la variable.

On peut préciser que la non adhésion au SPEE coûterait encore plus chère, puisque que les deux postes actuels et le volet communication ne seraient plus financés à 80% par la Région. La cotisation de la CABCS, à service équivalent, passerait alors à 43 000 € environ par an, soit environ 130 000 € sur 3 ans.

Si la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) rejoint le SPEE, la cotisation de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud augmentera progressivement de 2020 à 2022, pour un total d'environ 75 000 € sur 3 ans, sachant qu'une partie importante de la somme est constituée par des financements aux particuliers.

Il est rappelé au Conseil, que ce dispositif :

- répond aux orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en matière d'amélioration de la qualité énergétique du parc de logements,
- s'inscrit dans le cadre du programme d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) : action n°1.3.

**La commission émet un avis favorable à l'unanimité**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **⇒ Points sur les projets en cours**

Quelques retours sur la rentrée scolaire :

- Il est constaté, une attente régulière des lycéens de la Commune de BOUZE-LES-BEAUNE (une demie heure en moyenne) devant l'établissement scolaire MONGE.  
Le service transport va examiner ce problème.
- Un accord a été acté pour le transport des enfants de primaire sur un circuit scolaire secondaire à destination de BEAUNE.  
Monsieur BECQUET précise que l'accord des Maires est sollicité pour autoriser le transport des élèves de primaires vers un autre établissement que celui dit « de référence ».  
Monsieur ROCH et Monsieur Saint EVE souhaite savoir si des frais en découlent pour la commune lorsque des élèves sont ainsi transportés vers une autre école.  
Il lui est répondu que non, les communes ne paient pas.
- La récente lettre de la Région pour la prise en charge dans les transports des élèves de maternelle ne concerne pas les enfants de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud.

- Le nombre d'inscriptions aux transports scolaires pour la rentrée 2019 s'élève à 2600, dont 89 % des inscriptions ont été réalisées en ligne et, 90 % payées en ligne. Pour mémoire, le nombre d'inscriptions en 2018 était de 2735 et de 2813 en 2017.
- Il y a eu 204 dossiers qui ont bénéficié de dérogations.
- L'évolution du RGD, engendre en cas d'oubli du mot de passe, le renouvellement exclusif par internet.
- Pour la Commune de CHANGE, la liaison avec NOLAY a été mise en place pour le circuit « collègue ».
- Quelques sureffectifs ont été constatés sur la liaison COMBERTAULT - LEVERNOIS.

Quelques informations sur le réseau « transport urbain » :

- Bilan de la navette de la baignade de MONTAGNY-LES-BEAUNE pendant la période du 8 juillet au 30 août 2019 : 135 billets aller et 125 retours, paiements à 75 %.
- Modification des horaires du bureau Keolis.

⇒ **Contributions aux démarches SCOT, PCAET et PLH**

Document joint

Les communes ont été destinataires avant l'été d'un document de synthèse sur la révision de 3 documents de planification stratégique pour l'agglomération : **SCOT, PCAET et PLH, avec une invitation à contribuer avant le 15 septembre 2019.**

Il est encore temps d'envoyer des contributions, elles seront utiles et appréciées.

L'ensemble des points ayant été évoqués, et en l'absence de questions supplémentaires, la Présidente lève la séance de la commission à 19 h 30.

La Présidente,  
SIGNE  
Virginie LEVIEL

La Secrétaire,  
SIGNE  
Martine BOUGEOT